

**Les aides aux employeurs – apprentissage**  
*(dont le siège social se situe en Pays de la Loire)*

En fonction de votre statut et de votre secteur d'activité, vous trouverez dans les tableaux ci-dessous

↳ Vous êtes une association non sportive (secteur privé non marchand)

Conditions	Intitulé de l'aide	Montant de l'aide	Institutions
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Je recrute pour la 1<sup>ère</sup> fois un apprenti</li> <li>▪ <b>OU</b> je recrute un apprenti supplémentaire</li> </ul>	Aide nationale au recrutement d'apprenti supplémentaire	Forfait de <b>1000 € par contrat</b> <i>(versé après la période d'essai et après instruction par la Région)</i>	Conseil Régional des Pays de la Loire 02 40 47 65 03 - apprentissage@paysdelaloire.fr
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Je n'ai pas d'apprenti au 1<sup>er</sup> janvier de l'année précédente</li> <li>▪ <b>OU</b> je recrute un apprenti supplémentaire par rapport au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours</li> </ul>	Aide régionale au 1 <sup>er</sup> apprenti	Forfait de <b>1000 € par contrat</b> <i>(versé après la période d'essai et après instruction par la Région)</i>	Conseil Régional des Pays de la Loire 02 40 47 65 03 - apprentissage@paysdelaloire.fr
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ J'ai moins de 11 salariés</li> </ul>	Prime régionale aux employeurs d'apprentis	<b>1000 € par jeune et par année</b> de cycle de formation <i>(fonction de la durée effective du contrat, versée en fin d'année et sous conditions d'assiduité de l'apprenti en centre de formation)</i>	Conseil Régional des Pays de la Loire 02 40 47 65 03 - apprentissage@paysdelaloire.fr
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ J'ai moins de 250 salariés</li> <li>▪ Le maître d'apprentissage de l'apprenti va suivre une formation de 2 jours de type « MA confirmé »</li> </ul>	Aide régionale pour la professionnalisation des maîtres d'apprentissage	Forfait de <b>500 € par maître d'apprentissage formé</b> <i>(versé en fin d'année scolaire)</i>	Conseil Régional des Pays de la Loire 02 40 47 65 03 - apprentissage@paysdelaloire.fr
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Je recrute un apprenti</li> </ul>	Exonération des charges	<b>Exonération des charges sociales</b> <i>Brut = net + accident du travail + mutuelle obligatoire des employeurs</i>	Etat/URSSAF

↳ Vous êtes une association sportive ou un groupement d'employeur associatif sportif (secteur privé non marchand)

Conditions	Intitulé de l'aide	Montant de l'aide	Institutions
<ul style="list-style-type: none"> <li>Je recrute pour la 1<sup>ère</sup> fois un apprenti</li> <li><b>OU</b> je recrute un apprenti supplémentaire</li> </ul>	Aide nationale au recrutement d'apprenti supplémentaire	Forfait de <b>1000 € par contrat</b> <i>(versé après la période d'essai et après instruction par la Région)</i>	Conseil Régional des Pays de la Loire 02 40 47 65 03 - apprentissage@paysdelaloire.fr
<ul style="list-style-type: none"> <li>Je n'ai pas d'apprenti au 1<sup>er</sup> janvier de l'année précédente</li> <li><b>OU</b> je recrute un apprenti supplémentaire par rapport au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours</li> </ul>	Aide régionale au 1 <sup>er</sup> apprenti	Forfait de <b>1000 € par contrat</b> <i>(versé après la période d'essai et après instruction par la Région)</i>	Conseil Régional des Pays de la Loire 02 40 47 65 03 - apprentissage@paysdelaloire.fr
<ul style="list-style-type: none"> <li>J'ai moins de 11 salariés</li> </ul>	Prime régionale aux employeurs d'apprentis	<b>1000 € par jeune et par année de cycle de formation</b> <i>(fonction de la durée effective du contrat, versée en fin d'année et sous conditions d'assiduité de l'apprenti en centre de formation)</i>	Conseil Régional des Pays de la Loire 02 40 47 65 03 - apprentissage@paysdelaloire.fr
<ul style="list-style-type: none"> <li>J'ai moins de 250 salariés</li> <li>Le maître d'apprentissage de l'apprenti va suivre une formation de 2 jours de type « MA confirmé »</li> </ul>	Aide régionale pour la professionnalisation des maîtres d'apprentissage	Forfait de <b>500 € par maître d'apprentissage formé</b> <i>(versé en fin d'année scolaire)</i>	Conseil Régional des Pays de la Loire 02 40 47 65 03 - apprentissage@paysdelaloire.fr
<ul style="list-style-type: none"> <li>Je recrute un apprenti</li> </ul>	Exonération des charges	<b>Exonération des charges sociales</b> <i>Brut = net + accident du travail + mutuelle obligatoire des employeurs</i>	Etat/URSSAF
<ul style="list-style-type: none"> <li>Je recrute un apprenti</li> </ul>	CNDS Emploi-apprentissage	<b>Aide forfaitaire de 2000 €</b> par année de contrat	Etat/DDCS-DDCSPP*

\* Pour les dossiers de demande de subvention CNDS Emploi-apprentissage, veuillez contacter le référent apprentissage de votre territoire :

DDCS 44 : <a href="mailto:frederic.arino@loire-atlantique.gouv.fr">frederic.arino@loire-atlantique.gouv.fr</a>	DDCSPP 53 : <a href="mailto:tony.martin@mayenne.gouv.fr">tony.martin@mayenne.gouv.fr</a>	DDCS 85 : <a href="mailto:franck.deteule@vendee.gouv.fr">franck.deteule@vendee.gouv.fr</a>
DDCS 49 : <a href="mailto:samuel.dumont@maine-et-loire.gouv.fr">samuel.dumont@maine-et-loire.gouv.fr</a>	DDCS 72 : <a href="mailto:jacky.cotinat@sarthe.gouv.fr">jacky.cotinat@sarthe.gouv.fr</a>	DRJSCS : <a href="mailto:patrice.cassagne@drjscs.gouv.fr">patrice.cassagne@drjscs.gouv.fr</a>

↳ Vous êtes une collectivité territoriale ou un service de l'Etat (secteur public)

Conditions	Intitulé de l'aide	Montant de l'aide	Institutions
<ul style="list-style-type: none"> <li>Je recrute un apprenti</li> </ul>	Exonération des charges	<b>Exonération des charges sociales</b> <i>Brut = net + accident du travail + mutuelle obligatoire des employeurs</i>	Etat/URSSAF

↳ Vous êtes une entreprise (secteur privé marchand)

Conditions	Intitulé de l'aide	Montant de l'aide	Institutions
<ul style="list-style-type: none"> <li>Je recrute pour la 1<sup>ère</sup> fois un apprenti</li> <li><b>OU</b> je recrute un apprenti supplémentaire</li> </ul>	Aide nationale au recrutement d'apprenti supplémentaire	Forfait de <b>1000 € par contrat</b> <i>(versé après la période d'essai et après instruction par la Région)</i>	Conseil Régional des Pays de la Loire 02 40 47 65 03 - apprentissage@paysdelaloire.fr
<ul style="list-style-type: none"> <li>Je n'ai pas d'apprenti au 1<sup>er</sup> janvier de l'année précédente</li> <li><b>OU</b> je recrute un apprenti supplémentaire par rapport au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours</li> </ul>	Aide régionale au 1 <sup>er</sup> apprenti	Forfait de <b>1000 € par contrat</b> <i>(versé après la période d'essai et après instruction par la Région)</i>	Conseil Régional des Pays de la Loire 02 40 47 65 03 - apprentissage@paysdelaloire.fr
<ul style="list-style-type: none"> <li>J'ai moins de 11 salariés</li> </ul>	Prime régionale aux employeurs d'apprentis	<b>1000 € par jeune et par année</b> de cycle de formation <i>(fonction de la durée effective du contrat, versée en fin d'année et sous conditions d'assiduité de l'apprenti en centre de formation)</i>	Conseil Régional des Pays de la Loire 02 40 47 65 03 - apprentissage@paysdelaloire.fr
<ul style="list-style-type: none"> <li>J'ai moins de 250 salariés</li> <li>Le maître d'apprentissage de l'apprenti va suivre une formation de 2 jours de type « MA confirmé »</li> </ul>	Aide régionale pour la professionnalisation des maîtres d'apprentissage	Forfait de <b>500 € par maître d'apprentissage formé</b> <i>(versé en fin d'année scolaire)</i>	Conseil Régional des Pays de la Loire 02 40 47 65 03 - apprentissage@paysdelaloire.fr
<ul style="list-style-type: none"> <li>Je recrute un apprenti</li> </ul>	Exonération des charges	<b>Exonération des charges sociales</b> <i>Brut = net + accident du travail + mutuelle obligatoire des employeurs</i>	Etat/URSSAF